

## **Note de décryptage - Accord UE-Mercosur :**

### **Que reste-t-il à négocier ?**

### **La France n'avait-elle pas bloqué cet accord ?**

### **Avec quel mandat la Commission UE négocie-t-elle ?**

### **La France peut-elle s'y opposer seule ?**

### **La France est-elle isolée en Europe ?**

### **Pourquoi l'accord UE-Mercosur est-il inacceptable ?**

### **Les pays du Mercosur y sont-ils favorables ?**

### **A qui profite cet accord de libre-échange ?**

*Cette note de décryptage met à jour les précédentes notes publiées, notamment celles de [janvier](#) et [août 2024](#).*

#### **Résumé :**

Négocié depuis 25 ans, l'accord de libre-échange UE-Mercosur, pourrait être annoncé comme conclu d'ici à la fin de l'année 2024. C'est en tout cas la volonté de la Commission européenne, qui a mandat des 27 Etats-membres de l'UE, dont la France, pour conclure cet accord, et des Etats européens les plus favorables. En février 2024, E. Macron avait pourtant affirmé l'avoir « bloqué » et, lors de sa visite au Brésil en avril, il avait plaidé pour « bâtir un nouvel accord ». Rien de tout cela n'a été fait : aucun travail diplomatique sérieux n'a été mené – jusqu'à ces derniers jours – depuis 2019. Beaucoup de temps a été perdu.

#### **La bataille n'est pourtant pas terminée car :**

- 1) il n'y a plus de majorité sociale, ni politique, en France pour ce genre d'accords ;
- 2) l'accord n'est pas conclu et tous les obstacles n'ont pas été levés ;
- 3) la France n'est pas isolée car plus d'Etats européens qu'on ne le dit sont réservés, critiques ou opposés à cet accord, ou sans avis ;
- 4) seuls 12 Etats ont signé un courrier en faveur de la conclusion rapide de l'accord ;
- 5) conclure contre l'avis de la France est politiquement très hasardeux et lourd de conséquences, tant en Europe qu'en France ;
- 6) des mobilisations agricoles peuvent changer la donne dans plusieurs pays européens ainsi qu'à l'échelon européen lui-même ;
- 7) conclure un accord alors qu'une alliance Trump-Milei se constitue, notamment contre les COP-climat, est éloigné des valeurs que l'UE dit promouvoir.

#### **Deux phases à venir, bien distinctes :**

- la conclusion des négociations par la Commission européenne : la France ne peut intervenir que par un rapport de force politique interne à l'UE : aucun vote à venir ; la signature de la France n'est pas requise pour conclure les négociations ;
- en cas de conclusion, la ratification de l'accord à l'échelon UE, à l'unanimité ou majorité qualifiée au sein du Conseil, puis, a minima, vote au Parlement UE.

*version au 26 nov. 2024*

**Auteur :** Maxime Combes, économiste en charge des politiques de commerce et de relocalisation à [l'Aitec](#), et spécialiste du commerce international et des accords de libre-échange

Contact : 06 24 51 29 44 – [maxime.combes@gmail.com](mailto:maxime.combes@gmail.com) (joignable sur [Twitter](#), [Facebook](#), [Instagram](#), [LinkedIn](#))

L'Aitec est membre & co-anime le collectif national Stop Mercosur (<https://www.collectifstoptafta.org> @StopTAFTA)

## Réponses rapides aux questions les plus fréquentes :

- 1. Pourquoi l'accord n'est-il pas « bloqué » comme annoncé par E. Macron en février dernier ?** Parce qu'il ne l'a jamais été et que les négociations se sont poursuivies, même si elles ont été ralenties par les mobilisations agricoles et les élections européennes.
- 2. Pourquoi la Commission peut-elle continuer à négocier malgré les critiques de la France ?** Parce qu'elle dispose toujours d'un mandat de négociations au nom des Etats-membres, y compris de la France, qui n'a jamais exigé ni son abandon ni son réexamen.
- 3. Les négociations se poursuivent-elles actuellement ?** Oui. Ce 26 novembre, débute en toute opacité un nouveau (et ultime ?) round de négociations visant à annoncer leur conclusion lors du sommet du Mercosur à Montevideo les 5-6 décembre prochains,
- 4. Le chapitre agriculture (quotas, droits de douane, normes sanitaires etc.) est-il en cours de négociation ?** **NON.** Il fait partie de l'accord conclu en 2019, avec le soutien de la France, et la Commission a plusieurs fois exclu qu'il soit rouvert sur le fond.
- 5. Les négociations en cours portent-elles sur d'autres secteurs ?** **NON plus.** [Le contenu de l'accord](#) a été annoncé comme finalisé et « accordé en principe » en juin 2019, et la Commission a plusieurs fois exclu de rouvrir les négociations sur le fond.
- 6. Quel est l'objet des négociations en cours ?** Elles portent sur un « instrument joint » proposé par la Commission pour répondre aux critiques (climat, déforestation, droits etc), qui devrait seulement être annexé à l'accord sans en modifier l'économie générale.
- 7. Cette annexe a-t-elle été acceptée par les pays du Mercosur ?** Ils ont vivement critiqué la première version et exigé d'autres garanties. La version actuelle n'est pas publique : personne ne sait ce qui a été ajouté ou concédé depuis début 2023.
- 8. Cette annexe modifie-t-elle l'économie générale de l'accord ?** Non. Si le document est intégré à l'accord final, il aura valeur de traité selon la Convention de Vienne sur les traités internationaux mais il n'en modifiera pas l'économie générale.
- 9. A qui profite l'accord UE-Mercosur ?** Pris globalement, il va bénéficier aux entreprises multinationales de l'UE (automobile, pharmaceutique, chimie, services etc), y compris françaises, au détriment des entreprises / emplois industriels dans les pays du Mercosur.
- 10. Quels sont les gains économiques attendus ?** Ils sont négligeables : l'étude d'impact de la Commission européenne table sur 0,1 point de PIB supplémentaire sur 10 ans au sein de l'UE, et 0,1 point de PIB en moins pour les pays du Mercosur.
- 11. Pourquoi alors une telle focalisation sur les enjeux agricoles ?** Parce que l'ouverture des marchés agricoles européens a servi de monnaie d'échange et que certaines productions européennes (viande de bœuf et de volaille, sucre ...) vont payer la note.
- 12. Un accord de libre-échange UE-Mercosur pourrait-il épargner le monde agricole ?** **NON.** Il est impossible d'obtenir l'ouverture de marchés de pays tiers sans que l'UE ne consente à ouvrir en contrepartie ceux qui concernent leurs secteurs les plus compétitifs.
- 13. Pourquoi un tel accord est si nocif ?** Parce que le libre-échange dérégule le commerce international en mettant en concurrence des secteurs aux compétitivités fort inégales : les moins compétitifs des deux côtés de l'Atlantique vont disparaître.
- 14. Que répond la Commission aux impacts agricoles ?** Elle répond qu'elle le sait et prévoit un fond de compensation, puisque le bénéfice global attendu le justifie. Sans dire aux

agriculteurs qu'ils doivent se reconverter en exportateurs de voitures thermiques.

15. **Médias, parlementaires, ONG ont-ils accès aux documents de négociation, notamment à cette annexe ?** Non, ces négociations, comme les autres, se déroulent en toute opacité. Ni l'UE ni la France n'ont publié la version actuelle de ce document.
16. **Beaucoup de commentateurs disent la France isolée en Europe. Est-ce le cas ?** Non. L'Autriche et les Pays-Bas s'y opposent depuis longtemps, ainsi que la Wallonie. L'Irlande, la Pologne et la Roumanie ont plus récemment pris position contre l'accord.
17. **D'autres Etats pourraient-ils s'exprimer contre l'accord ?** Oui, plusieurs pays sont indécis, à convaincre. D'autres s'expriment contre l'accord suite à des mobilisations agricoles, comme en Pologne. Un effort diplomatique peut aussi y contribuer.
18. **La France peut-elle, seule, bloquer l'Accord UE-Mercosur ?** En théorie oui car l'adoption de cet accord d'association qui mêle des enjeux communautaires (commerce) et d'autres mixtes (coopération) devrait impliquer l'unanimité des Etats-membres de l'UE.
19. **La France peut-elle le bloquer en pratique ?** C'est bien plus compliqué puisque la Commission dispose d'options légales, comme le « splitting » (division en deux) qu'elle envisagerait sérieusement d'utiliser pour contourner notamment le veto français.
20. **La Commission européenne peut-elle conclure l'accord contre l'avis de la France ?** Oui puisqu'elle en a le mandat et que la France ne demande pas son réexamen. C'est par contre politiquement hasardeux et lourd de conséquences, tant au sein de l'UE (divisions, etc) qu'en France (montée d'un scepticisme anti-européen etc).
21. **Quel serait l'impact de conclure contre l'avis de la France et d'autres pays de l'UE ?** Ce serait une grave erreur politique qui ne pourrait qu'alimenter le scepticisme envers les institutions et le projet européens, pour des gains économiques négligeables.
22. **La Commission est-elle prête à conclure l'accord avec Milei, qui préside l'Argentine alors que cela avait été suspendu avec Bolsonaro ?** Visiblement oui. Et ce alors que l'alliance Trump-Milei qui se constitue, notamment contre les COP-climat, est éloignée des valeurs que l'UE dit promouvoir.
23. **Que veut dire E. Macron quand il dit que « la France ne signera pas » ?** Rien de tangible sur le processus légal de finalisation. La Commission négocie sa conclusion, au nom de la France. Ensuite viendra la ratification au Conseil et au Parlement européen.
24. **Emmanuel Macron s'est-il toujours opposé au contenu de l'accord « en l'état » ?** NON. Le 29 juin 2019, en marge du G20, il a salué un « bon accord », affirmant qu'il respectait « nos normes environnementales & sanitaires », l'accord de Paris et « nos filières sensibles ». Sans l'appui de la France en 2019, l'accord n'aurait pas été conclu.
25. **L'exécutif doit-il se limiter à dire « Non à l'accord UE-Mercosur en l'état » ?** Non. S'il est convaincu que cet accord n'est pas acceptable, Paris doit construire une alliance pour retirer le mandat de négociation dont la Commission dispose et/ou bloquer l'accord une fois finalisé par une minorité de blocage.
26. **La France souhaite-t-elle l'abandon de l'accord UE-Mercosur ? S'oppose-t-elle aux autres accords du même type ?** Non, elle s'oppose uniquement à l'accord UE-Mercosur « en l'état », laissant ouverte la possibilité de soutenir une nouvelle version, et elle a soutenu, ratifié et mis en oeuvre tous les autres accords de libéralisation du commerce.

## 1. Accord UE-Mercosur : où en sont les négociations ?

C'est le 28 juin 2019, sous la présidence de Jair Bolsonaro, président d'extrême-droite du Brésil, que l'accord UE-Mercosur a été annoncé comme conclu et « *accordé en principe* » par la Commission européenne et le Mercosur. Emmanuel Macron l'a d'abord soutenu. Conformément aux traités qui fondent l'Union européenne, c'est la Commission européenne qui a négocié cet accord au nom des 28 puis 27 Etats-membres de l'UE, dont la France, en s'appuyant sur un mandat de négociation que ces Etats-membres lui ont confié en septembre 1999, il y a plus de 25 ans. Ce mandat ne comporte aucun objectif de lutte contre le réchauffement climatique, de protection de la forêt ou de la biodiversité, pas plus qu'un objectif d'autonomie stratégique, de relocalisation ou de protection des emplois.

Contrairement à certains commentaires, la Commission européenne ne procède à aucun coup de force lorsqu'elle cherche à conclure ces négociations : ce sont les Etats-membres qui lui ont confié cette responsabilité et aucun d'entre eux n'a jamais exigé de modifier le contenu de ce mandat, ni de le lui retirer. Pas plus qu'il ne lui a été demandé de renégocier tout ou partie du contenu de l'accord. La France qui dit s'opposer à « *l'accord en l'état* » n'a proposé ni de revoir ce mandat, ni de rouvrir les négociations sur le contenu de l'accord. La Commission a donc toujours refusé de rouvrir les négociations sur le contenu de l'accord, et celui-ci n'a visiblement pas été modifié depuis juin 2019.

### Que négocient l'UE et le Mercosur si ce n'est pas le contenu de l'accord ?

Depuis sa conclusion, l'accord UE-Mercosur a suscité de nombreuses mobilisations et critiques de la part d'ONG, syndicats, associations, chercheurs et même collectivités territoriales, etc. A cela se sont ajoutées les politiques et pratiques de Jair Bolsonaro qui ont contribué à geler la finalisation de l'accord jusqu'à l'élection de Lula à l'automne 2022. Celle-ci a été perçue par la Commission et les lobbys industriels européens comme « *une fenêtre d'opportunité* » pour conclure l'accord. Pour tenter de répondre et de désarmer toutes les critiques prononcées à l'encontre de cet accord, la Commission européenne a proposé d'y adjoindre ce qu'elle a appelé « *un instrument joint* ». Depuis presque deux ans, c'est donc cet « instrument joint », qui serait annexé à l'accord, qui est en cours de négociation.

### Que contient cette annexe en cours de négociation ?

La version actuelle de ce document n'est pas publique. La Commission a même refusé de la transmettre aux sept eurodéputés du groupe de suivi des négociations. La première proposition de la Commission dont nous avons eue une version fuitée, regroupe un ensemble d'engagements internationaux que l'UE et les pays du Mercosur ont chacun pris dans des instances internationales en matière de lutte contre le réchauffement climatique, de protection de la biodiversité ou de respect des conventions de l'Organisation internationale du travail. **Elle donne du contexte, fournit des éléments additionnels pour l'interprétation en cas d'éventuels contentieux, mais ne change rien au contenu de l'accord lui-même. Ce texte ne crée aucune véritable obligation nouvelle, ni aucun nouveau mécanisme disposant d'une force exécutoire.**

Une contre-proposition des pays du Mercosur a été rendue publique lors du second semestre 2023. Comportant des revendications portant directement sur le contenu même de l'accord, notamment en matière de libéralisation de l'accès aux marchés publics des pays du Mercosur, cette contre-proposition a été par la suite l'objet d'âpres et régulières négociations menées dans la plus grande opacité. Les exigences, notamment du Brésil, ont-elles été prises en compte ?

Pour aller plus loin :

- [Le document de la Commission disponible en anglais et français](#)
- L'analyse de l'Aitec : [Un tour de magie qui ne change rien à l'économie générale de l'accord UE-Mercosur](#)
- Le document des pays du Mercosur disponible en [français](#), [anglais](#) et [espagnol](#)

## 2. Pourquoi la France n'a jamais stoppé les négociations ?

Au cours de l'hiver 2023-2024, les négociations ont repris de plus belle avec la perspective d'annoncer leur conclusion lors de la conférence ministérielle de l'OMC (MC13) à Abou Dhabi fin février 2024. Le rejet de l'accord UE-Mercosur s'est retrouvé au cœur des revendications de la mobilisation agricole de l'hiver dernier. Le 1er février 2024, Emmanuel Macron a réaffirmé depuis Bruxelles l'opposition de la France à cet accord « en l'état ». La Commission européenne a alors [reconnu](#) que « les conditions nécessaires à la conclusion des négociations avec le Mercosur n'étaient pas réunies », tout en précisant que les négociations allaient se poursuivre.

Au cours de son déplacement au Brésil en avril 2024, Emmanuel Macron a [affirmé](#) que l'accord UE-Mercosur « tel qu'il est aujourd'hui négocié est un très mauvais accord », et avait plaidé pour « bâtir un nouvel accord ». Mais Paris n'a jamais expressément demandé de rouvrir la négociation sur le contenu de l'accord ni appelé à réexaminer le contenu du mandat avec lequel la Commission négocie. Début mai 2024, dans l'indifférence générale en France, le chef-négociateur européen Rupert Schlegelmilch a confirmé dans un [journal](#) brésilien que « l'accord était bien toujours d'actualité » et que « la Commission négociait toujours », précisant que la Commission « avait un mandat de tous les États membres, y compris de la France, pour le faire ».

## 3. Comment la Commission entend contourner le NON français ?

Au cœur de l'été, les négociations se sont poursuivies et jamais la France n'est intervenue dans le processus de désignation de la nouvelle Commission européenne pour exiger un arrêt des négociations avec le Mercosur ou une revoyure du mandat de négociations. Ursula Von der Leyen a été reconduite à la tête de la Commission par les États-membres en [promettant](#) de finaliser les accords de commerce en cours de négociation. La [lettre de mission](#) du nouveau commissaire européen au commerce, Maros Sefcovic, n'envisage pas autre chose que finaliser tous les accords de libre-échange en cours de négociation, tandis que celle du Vice-Président à la prospérité et la stratégie industrielle, Stéphane Séjourné, et sous la responsabilité duquel le commissaire au commerce pourrait être placé, affirme que le « libre-échange » reste « essentiel ».

Au cours de l'été, le Financial Times a révélé que la Commission européenne était prête à contourner le « Non en l'état » d'Emmanuel Macron, jugé affaibli à Bruxelles tout comme à Paris, en découpant l'accord UE-Mercosur en deux pour faciliter la ratification de la partie commerciale : 15 États représentant plus de 65% de la population suffiraient alors au Conseil pour qu'il puisse être transmis au Parlement européen pour ratification (cf. dernier point de cette note).

## 4. Comment la Commission entend conclure avec le Mercosur ?

Si nous ne savons rien de ce que la Commission a consenti aux pays du Mercosur relativement à leurs exigences, nous avons appris que pour conclure l'accord, l'UE serait [disposée](#) à doubler ou tripler les fonds de coopération envers les pays du Mercosur, dont les montants actuels sont de 80 millions € pour le Paraguay, 70 M€ pour le Brésil et 50M€ pour l'Argentine. Sans doute est-ce l'un des sujets à l'ordre du jour du prochain round de négociations qui s'ouvre le 26 novembre à Brasilia en présence des négociateurs européens.

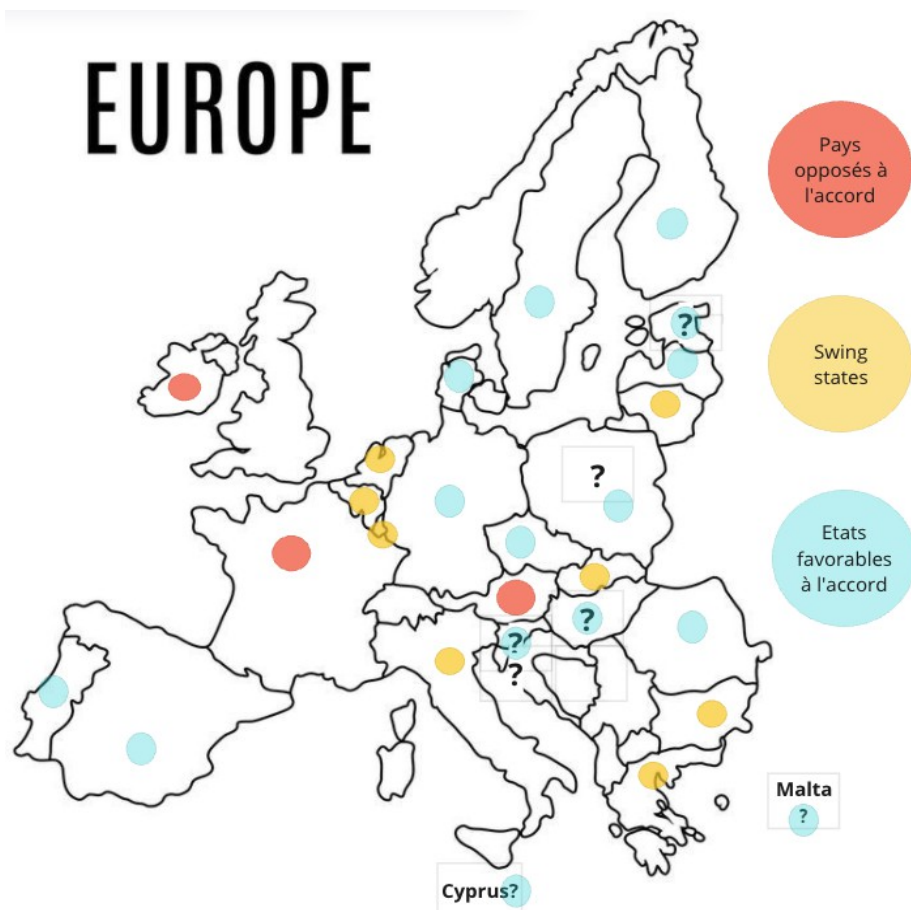
Tandis que du côté du Mercosur, si l'Uruguay a officiellement pris la présidence tournante du Mercosur, les négociations avec l'UE restent visiblement dans les mains du Brésil. Lula a [annoncé](#) lors du dernier G7 que le Brésil et les autres pays du Mercosur étaient prêts à entériner l'accord UE-Mercosur, renvoyant la balle à l'UE : « nous, les membres du Mercosur, sommes prêts à signer l'accord, il suffit que vous vouliez que nous le fassions. Maintenant, c'est à eux de décider, ce n'est pas à nous de le faire ».

## 5. Quelle est la position des pays de l'Union européenne ?

Contrairement à ce qui est généralement affirmé, la France est bien moins isolé qu'il n'y paraît et n'est pas le seul pays critique de l'accord UE-Mercosur en Europe. A rebours, quand l'Allemagne a écrit en septembre 2024 à la Commission européenne pour la presser de conclure les négociations, elle n'a trouvé que onze partenaires européens : Croatie, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, Lettonie, Luxembourg, Portugal, Espagne et Suède. L'essentiel des Etats-membres de l'UE, soit 15 sur 27, sont donc critiques, réservés, opposés ou sans avis sur l'accord de libre-échange UE-Mercosur. Autant de candidats potentiels pour participer à une minorité de blocage si la France s'était donnée la peine d'entreprendre un véritable travail diplomatique de conviction et de construction d'une telle alliance.

Détaillons :

- Dès septembre 2019, les parlementaires autrichiens ont voté une résolution contraignante contre l'accord UE-Mercosur qui oblige le gouvernement à voter contre cet accord lorsqu'il sera soumis au Conseil de l'UE regroupant les 27 Etats-membres de l'UE. Confirmée depuis, cette position peut être revue suite aux dernières élections.
- Aux Pays-Bas, en juin 2020, les députés ont voté une résolution contre l'accord UE-Mercosur. En février 2023, ils ont voté une résolution qui appelle le gouvernement à voter contre l'accord tant qu'il comprendra un volet agriculture ; comme il ne saurait y avoir d'accord avec le Mercosur sans volet agricole, cette position revient à un NON sec.
- Le Parlement de la Wallonie s'est exprimé contre l'accord depuis 2020, une position que le gouvernement wallon vient à nouveau de confirmer.
- En février 2024, le Premier ministre irlandais a indiqué que l'accord UE-Mercosur « ne pouvait être ratifié dans sa forme actuelle », insistant sur les enjeux agricoles.
- En novembre 2024, le ministre polonais de l'agriculture, sous pression des organisations agricoles polonaises, s'est exprimé contre l'accord UE-Mercosur ;
- Alors que l'Italie est souvent présentée comme favorable à l'accord, le ministre de l'agriculture italien, lui aussi sous pression des organisations agricoles italiennes, s'est exprimé contre cet accord et la concurrence déloyale qu'il institue.



## 6. Quelle est la position de la France ?

Présenté en juin 2019 par la Commission européenne comme « le *plus grand accord commercial jamais conclu par l'UE* », l'accord UE-Mercosur a initialement été jugé comme un « *bon accord* » par Emmanuel Macron. Quelques semaines plus tard, lors du G7 à Biarritz et sous pression des ONG, et alors que la forêt amazonienne brûlait comme jamais, Emmanuel Macron se ravise et la position française devient « *Non en l'état* ». Sans que l'exécutif ne décide de mener bataille pour réviser le mandat de négociation de la Commission, pas plus que pour enterrer l'accord UE-Mercosur. En juin 2020, devant la Convention citoyenne pour le climat, Emmanuel Macron a même indiqué « avoir stoppé net les négociations avec le Mercosur ». Les négociations se sont pourtant poursuivies.

En septembre 2020, à l'occasion de la remise du rapport de la commission d'évaluation « Ambec » – rapport relativement critique sur le contenu de l'accord – le gouvernement a formulé trois « *exigences* » :

- 1) que l'accord ne provoque pas « *d'augmentation de la déforestation* »,
- 2) que les pays du Mercosur respectent « *leurs engagements au titre de l'Accord de Paris* »,
- 3) « *que les produits agroalimentaires importés respectent les normes sanitaires et environnementales de l'UE* ».

Une prise de position que la Commission européenne a interprétée comme une demande de précisions et de garanties et non comme une demande de réouverture des négociations sur le contenu de l'accord ni de mettre fin aux négociations et d'enterrer l'accord. Les ministres du commerce extérieur français, Franck Riester puis Olivier Becht, n'ont d'ailleurs cessé d'affirmer qu'il ne fallait pas « mettre à la poubelle » le résultat de 20 ans de négociations.

Plus généralement, E. Macron et le gouvernement se sont longtemps comportés comme s'il suffisait de dire « non » à l'accord UE-Mercosur à Paris mais sans prendre d'initiative majeure pour le réviser et ou l'enterrer à Bruxelles. Au printemps 2023, à l'occasion d'un déplacement au Brésil, le ministre délégué au commerce Olivier Becht a même affirmé vouloir « *se donner du temps* » pour finaliser l'accord UE-Mercosur, tout en précisant qu'il fallait « *évidemment conclure* » : « *l'accord UE-Mercosur contient des dispositions très favorables à nos entreprises ; c'est pourquoi nous n'avons jamais été opposés à la signature de cet accord* » avait-il **précisé**.

La très forte mobilisation du monde agricole de l'hiver 2024, faisant du rejet des accords de libre-échange un mot d'ordre fortement repris dans le débat public, a conduit Emmanuel Macron à réaffirmé le 1er février depuis Bruxelles l'opposition de la France à cet accord « en l'état », conduisant à ce que les négociations ne soient pas finalisées avant les élections européennes, mais sans pour autant que le projet d'accord soit abandonné ni profondément modifié.

Par ailleurs, durant les 24 derniers mois de négociation du document annexe, l'exécutif français n'a pas jugé bon d'informer les parlementaires, les syndicats de salariés ou agricoles et les ONG, encore moins le grand public et les médias, du contenu des négociations et de son appréciation. A notre connaissance, il n'a jamais non plus exigé de la Commission européenne qu'elle arrête de négocier avec les pays du Mercosur, ni exprimé sa volonté de réviser ou retirer le mandat de négociation délivré avec le soutien de la France en 1999.

Le seul « Non » de la France pourrait enfin ne pas être suffisant (voir plus bas). Raison pour laquelle l'exécutif devrait chercher à constituer une minorité de blocage au sein du Conseil européen.

Pour aller plus loin :

- [Accord UE-Mercosur : la France tient-elle un double discours ?](#) 6 juin 2023
- [Résolution UE-Mercosur à l'Assemblée nationale : le ministre Becht ne répond pas aux questions posées](#) 14 juin 2023 + [Analyse de la résolution votée par l'Assemblée nationale](#) 12 juin 2023

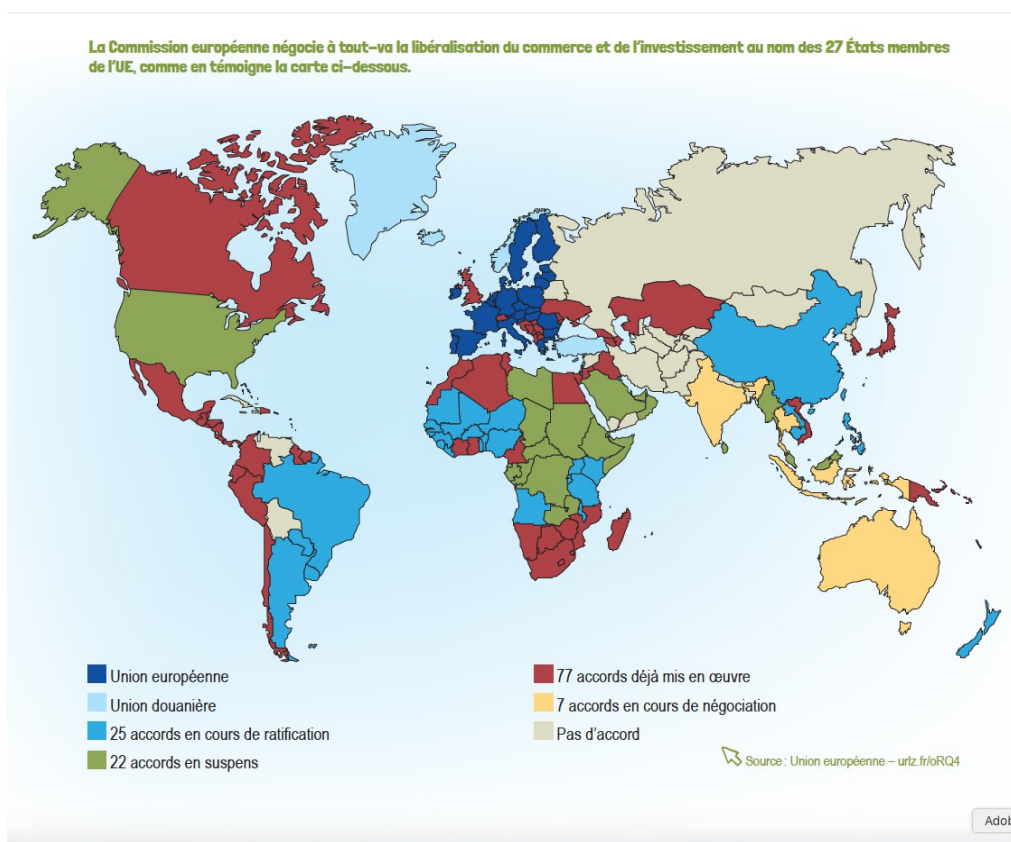
## 7. La France s'oppose-t-elle aux autres accords ?

Non. Jamais depuis l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron, la France ne s'est opposée à la négociation, la ratification ou l'entrée en vigueur d'accords de libre-échange. Ce n'est pas l'occasion qui manquait, comme en témoigne la liste des accords :

- Entrés en vigueur : Canada & Equateur (2017), Japon & Singapour (2019), Vietnam (2020)
- Ratifié : Nouvelle-Zélande (2023), Chili (2024) et Kenya (2024)
- Bientôt ratifiés/conclus : Mexique, Mercosur
- En cours de négociation : Inde, Australie, Thaïlande, Indonésie, Philippines etc

Chacun de ces accords, à des degrés divers en fonction du pays-tiers, de son niveau de développement et de la structure de son économie, comprend de nouveaux quotas d'importation-exportation agricoles et une libéralisation accrue du secteur agricole : pour exporter des biens et services produits sur le territoire européen, l'UE consent la plupart du temps à ouvrir son marché agricole. La mobilisation dans le monde a fait émerger une réalité : l'agriculture est devenue « *la variable d'ajustement* » ou le « *sacrifice nécessaire* » à la finalisation d'un accord.

Par ailleurs, la libéralisation du marché agricole européen organisée par ces accords bilatéraux s'additionne, ou se substitue selon les cas, aux dispositions et quotas inclus dans le cadre de l'accord sur l'agriculture de l'Organisation Mondiale du commerce (160 membres). Dès lors, « *la concurrence déloyale* » exercée par exportateurs agricoles provenant de pays tiers envers le monde agricole européen et/ou français, et qui a été justement dénoncée par la mobilisation agricole, ne saurait ni se résumer à l'accord UE-Mercosur, qui n'est pas en vigueur, ni donc se résoudre en annonçant que la France « *ne signera pas* » cet accord.



**Graphique tiré du dossier « Il est temps de sortir du paradigme du libre-échange » de Campagnes Solidaires (Janv. 2024)**



## 8. La Commission peut-elle contourner les oppositions, dont celle de la France ?

La Commission européenne a reconnu envisager une astuce procédurale visant à contourner l'opposition d'un certain nombre d'États membres de l'UE et de leurs parlements : le « *splitting* ». Négocié depuis 1999, l'accord UE-Mercosur est ce qu'on appelle un accord d'association : sa version finalisée ne peut théoriquement être adoptée que si tous les États membres de l'UE l'approuvent en réunion du Conseil à l'unanimité. En d'autres termes, chaque État membre dispose actuellement d'un droit de veto. En outre, les parlements nationaux et/ou régionaux de l'UE sont supposés pouvoir exercer leur droit d'approuver ou de rejeter l'accord au cours du processus de ratification se déroulant dans chaque pays.

L'astuce du « *splitting* » qu'envisage la Commission européenne conduirait à scinder le pilier commercial de l'accord UE-Mercosur du reste de l'accord. Au lieu d'un accord complet à ratifier, il y en aurait deux. Ainsi, la procédure de ratification du pilier commercial de l'accord serait modifiée : seule une majorité qualifiée de membres du Conseil des 27 États-membres pourrait alors suffire. Le droit de veto serait supprimé, et le Non français contourné. Le consentement de tous les États membres de l'UE ne serait plus nécessaire au Conseil, pas plus qu'une ratification nationale (vote aux parlements nationaux ou régionaux, ou autre).

Cette proposition est aujourd'hui suggérée et/ou soutenue par de plus en plus de décideurs politiques et économiques en Europe désirant ratifier cet accord UE-Mercosur quoi qu'il en coûte. Récemment, c'est le lobby des constructeurs automobiles allemands qui a appelé à scinder l'accord UE-Mercosur en deux pour contourner les oppositions en Europe : les parties strictement commerciales de l'accord pourraient être appliquées provisoirement, suite à une ratification allégée. Ce n'est pas nouveau : l'accord UE-Chili, signé en décembre, a été scindé en deux, avec une partie commerciale intérimaire qui sera considérée comme ratifiée dès qu'il sera approuvé par le Parlement européen.

Si une analyse juridique que nous avons co-publiée montre que cette pratique violerait le mandat dont dispose la Commission européenne, ce risque implique pour tout état désireux de « *bloquer* » les négociations avec le Mercosur de constituer au sein des 27 membres de l'UE une minorité de blocage, seule en mesure d'écarter ce risque. A notre connaissance, ce n'est pas ce que fait la France à Bruxelles.

Pour aller plus loin :

- les [exigences](#) de la société civile ;
- [l'analyse juridique](#) (en anglais) ;

RESSOURCES PLUS GÉNÉRALES :

- [Appel pour une alternative à l'accord UE-Mercosur](#) signé par plus de 170 organisations des deux côtés de la l'Atlantique ;
- [Brochure « Les 10 raisons de s'opposer à l'accord UE-Mercosur »](#) par l'Aitec et Attac France
- [Conférence organisée par la société civile européenne et du Mercosur au Parlement européen](#) pour une nouvelle relation commerciale entre l'UE et l'Amérique latine pour le 21<sup>e</sup> siècle

---

version au 26 nov. 2024

**Auteur** : Maxime Combes, économiste en charge des politiques de commerce et de relocalisation à l'[Aitec](#), et spécialiste du commerce international et des accords de libre-échange  
Contact : 06 24 51 29 44 – [maxime.combes@gmail.com](mailto:maxime.combes@gmail.com) (joignable sur [Twitter](#), [Facebook](#), [Instagram](#), [Linkedin](#))  
L'Aitec est membre & co-anime le collectif national Stop Mercosur ([@StopTAFTA](https://www.collectifstoptafta.org))